



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-255

PUBLIÉ LE 4 MAI 2023

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2023-05-04-00005 - Arrêté portant délégation de signature pour le centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité de la directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris-GPE (2 pages) Page 3

75-2023-05-04-00006 - Arrêté portant délégation de signature pour le centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité de la directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris - PPR (2 pages) Page 6

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-05-04-00005

Arrêté portant délégation de signature pour le
centre de gestion financière bloc 3 placé sous
l'autorité de la directrice régionale des Finances
publiques d'Île-de-France et de Paris-GPE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

Décision du 04 mai 2023
portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité de la directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris)

La directrice du pôle gestion publique État de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de Mme Anne TALON, administratrice générale des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu les conventions de délégations de gestion relatives au centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité de la directrice régionale des finances publiques de la région Île-de-France et du département de Paris ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations prévues dans les conventions de délégation de gestion susvisées, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

- M. Bertrand LECHAT Responsable du Centre de Gestion Financière.
- Mme Marine LE BERRE adjointe du service
- Mme Yasmina MOGNI, chargée de mission

- Thierry ALIGE
- Sandrine ARDISSON
- Nicolas BELAUD
- Laurent BLACHE-CACCHIA
- Alexandra BLUM
- Joël CECILE
- Jean-Pierre CHABOT
- Jean-Michel DORLEANS
- Chimene FIDELIN
- Arnaud GUILLOTTEL
- Ahmed HASSANI
- Magali JAILLET
- Guy LAM DIT NENG
- Philippe MICHAC
- Serge MONTAIGNE
- Suzel NEVEUX
- Natacha NUBRET
- Béatrice OWEDYK
- Régis PINAULT
- José PONS
- Edmond POPIOLEK
- Antony PREO
- Bruno PUTEANUS
- Alexandre ROCK
- Aurélie SAGAN
- Xavier SENS

Article 2

L'arrêté du 17 novembre 2022 portant délégation de signature pour le centre de gestion financier est abrogé.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Article 4

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (échelons de Paris et de la région d'Île-de-France).

Fait le 04 mai 2023,

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice du Pôle Gestion Publique de l'État de la
direction régionale d'Île-de-France et de Paris,

signé

Anne TALON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-05-04-00006

Arrêté portant délégation de signature pour le
centre de gestion financière bloc 3 placé sous
l'autorité de la directrice régionale des finances
publiques d'Île-de-France et du département de
Paris - PPR

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

Décision du 04 mai 2023
portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité de la directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris)

Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 38, 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu la décision du 3 avril 2017 portant affectation de Monsieur Dominique PROCACCI, administrateur général des finances publiques à la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 février 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Dominique PROCACCI, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations de dépenses pour lesquelles M. Dominique PROCACCI, administrateur général des finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris a reçu délégation par arrêté préfectoral du 12 février 2021 susvisé, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

- M. Bertrand LECHAT, responsable du Centre de Gestion Financière
- Mme Marine LE BERRE adjointe du responsable du Centre de Gestion Financière
- Mme Yasmina MOGNI, chargée de mission auprès du responsable du Centre de Gestion Financière
- Thierry ALIGE
- Sandrine ARDISSON
- Nicolas BELAUD
- Laurent BLACHE-CACCHIA
- Alexandra BLUM
- Joël CECILE
- Jean-Pierre CHABOT
- Jean-Michel DORLEANS
- Chimene FIDELIN
- Arnaud GUILLOTTEL
- Ahmed HASSANI
- Magali JAILLET
- Guy LAM DIT NENG
- Philippe MICHAC
- Serge MONTAIGNE
- Suzel NEVEUX
- Natacha NUBRET
- Béatrice OWEDYK
- Régis PINAULT
- José PONS
- Edmond POPIOLEK
- Antony PREO
- Bruno PUTEANUS
- Alexandre ROCK
- Aurélie SAGAN
- Xavier SENS

Article 2

Par dérogation à l'article 1^{er}, sont exclus du périmètre de la délégation de signature les actes de prescription de ces opérations.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Article 4

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (échelons de Paris et de la région d'Île-de-France).

Fait le 04 mai 2023,

L'administrateur général des finances publiques,
directeur du pôle pilotage et ressources de la direction
régionale d'Île-de-France et de Paris,

signé

Dominique PROCACCI